

REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE SUD

ASSEMBLEE DE PROVINCE

AMPLIATIONS

N° 27-95/APS
du 26 juillet 1995

COM DEL	1
HC	1
CONGRES	1
APS	32
SGPS	2
SAPS	1
DIRECTIONS	6
JONC	1

DELIBERATION

**portant modification du règlement intérieur et désignation des membres
des commissions intérieures de l'assemblée de la Province Sud**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi modifiée n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;

VU la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud,

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 26 JUILLET 1995 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 -- Au deuxième alinéa de l'article 6 de la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet susvisée, le chiffre neuf est porté à onze.

A l'article 7 de la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 susvisée le nombre et la désignation des commissions intérieures sont modifiés comme suit :

- 1) commission du personnel, des finances et du patrimoine,
- 2) commission de l'emploi, du développement économique et de l'environnement,
- 3) commission de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la culture et de la jeunesse et des sports,
- 4) commission de l'habitat,
- 5) commission du développement rural,
- 6) commission de la santé et de l'action sociale,
- 7) commission des équipements publics, des transports et de l'énergie.

ARTICLE 2 – Au début de l'article 14 de la délibération n° 1-89/APS du 19 juillet 1989, le chiffre « cinq » est remplacé par le chiffre « six »

ARTICLE 3 – Les commissions intérieures de l'Assemblée de la Province Sud sont ainsi composées :

1 – commission du personnel, des finances et du patrimoine :

Membres :

- L. CHATENAY	- D. MILLIARD
- P. GOMES	- C. SARRAN
- B. HERPIN	- M.N. THEMEREAU
- D. LEROUX	- R. WAMYTAN
- P. MAES	- G. YANNO
- P. MARESCA	

2 – Commission de l'emploi, du développement économique et de l'environnement :

Membres :

- J.C. BRIAULT	- G. MOULIN
- L. CHATENAY	- C. PROST
- B. HERPIN	- C. SARRAN
- S. LAGARDE	- M.N. THEMEREAU
- D. LEROUX	- R. WAMYTAN
- P. MARESCA	

3 – Commission de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la culture et de la jeunesse et des sports :

Membres :

- L. CHATENAY	- P. MARESCA
- F. CHAVEROT	- T. MARIOTTI
- G. GEORGE	- C. PROST
- J.C. LEGRAS	- P. SELEFEN
- S. MALALUA	- G. YANNO
- A. MANUOHALALO	

4 – Commission de l'habitat :

Membres :

- J.C. BRIAULT	- A. MANUOHALALO
- F. CHAVEROT	- T. MARIOTTI
- G. GEORGE	- R. MOYATEA
- P. GOMES	- P. SELEFEN
- D. LABORDE	- M.N. THEMEREAU
- J.C. LEGRAS	

5 – Commission du développement rural :

Membres :

- F. BURCK	- R. MOYATEA
- G. GEORGE	- P. MULLER

- P. GOMES
- S. MALALUA
- H. MARTIN
- G. MOULIN
- C. SARRAN
- M.N. THEMEREAU
- T. VALET

6 – Commission de la santé et de l'action sociale :

- Membres :
- F. CHAVEROT
 - B. HERPIN
 - S. LAGARDE
 - D. LABORDE
 - P. MAES
 - S. MALALUA
 - T. MARIOTTI
 - R. MOYATEA
 - T. VALET
 - R. WAMYTAN
 - G. YANNO

7 – Commission des équipements publics, des transports et de l'énergie :

- Membres :
- J.C. BRIAULT
 - G. GEORGE
 - D. LABORDE
 - P. MAES
 - A. MANUOHALALO
 - H. MARTIN
 - D. MILLIARD
 - G. MOULIN
 - P. MULLER
 - C. PROST
 - C. SARRAN

ARTICLE 4 – La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique.

Le Président de Séance

P. FROGIER